

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 733 accordant une permission à Ismaël Arde

n° 733

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1949

Date de publication
4 juillet 1949

Date du numéro
31 juillet 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 117 en date du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis

Vu la demande de permission «en date du 2» Juin 1949 formulée par Ismaël Arde, infirmier, 6° échelon

Vu l'avis favorable du directeur du service de santé,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Une permission d'absence de rois semaines, à solde entière, pour se rendre en brousse, est accordée à Ismaël Arde, infirmier, 6° échelon, en service à l'hôpital colonnial. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 15 juillet 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

pour le gouverneur et par le delegation par le secretaire generalR.

CHAMBOREDON